

LA RETRAITE ET L'ÉPARGNE DES INDÉPENDANTS PASSÉES AU CRIBLE

PAR SARAH LE GOUEZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE



WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

LA RETRAITE ET L'ÉPARGNE DES INDÉPENDANTS PASSÉES AU CRIBLE

SOMMAIRE

RETRAITE : PLUS D'UN TRAVAILLEUR NON SALARIÉ SUR DEUX EST TRÈS INQUIET POUR SA RETRAITE	03
LES NON-SALARIÉS, DES EXPERTS DE L'ÉPARGNE-RETRAITE POUR PRÉPARER LEUR RETRAITE, LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS MISENT SUR L'IMMOBILIER ET L'ÉPARGNE-RETRAITE	06
ÉPARGNE RETRAITE : LES INDÉPENDANTS SONT DES INDÉPENDANTS	06
RÉFORME DES RETRAITES : LES INDÉPENDANTS POUR UNE PLUS GRANDE HARMONISATION ENTRE LES RÉGIMES AVEC LE MAINTIEN DE LEUR IDENTITÉ	07
ÉPARGNE DES INDÉPENDANTS : DIVERSITÉ ET SÉCURITÉ	08
PLACEMENTS : LES TNS PRÔNENT LA DIVERSIFICATION	08
LES INDÉPENDANTS DES ÉPARGNANTS PRUDENTS	10
LA RÉFORME FISCALE DE L'ÉPARGNE INCOMPRISSE ET CONTESTÉE PAR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	12

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE


WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

LA RETRAITE ET L'ÉPARGNE DES INDÉPENDANTS PASSÉES AU CRIBLE

PAR SARAH LE GOUZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

2,7 millions de personnes exerçaient, fin 2015, une activité non salariée dans un secteur non agricole, en tant qu'entrepreneurs individuels (y compris micro-entrepreneurs) ou en tant que gérants majoritaires de société. Parmi eux près de 9 travailleurs non salariés sur 10 exercent leur activité à titre principal. Les autres tirent l'essentiel de leurs revenus professionnels d'une activité salariée. En progression de 0,7 % en 2015, le nombre de non-salariés qui a connu un renouveau avec la création, en 2008, du statut d'auto-entrepreneur, croît moins vite ces dernières années.

Les indépendants représentaient 11,8 % de la population active française en 2016 selon l'OCDE. Le poids relatif des indépendants est plus élevé en France qu'aux États-Unis ou en Allemagne qui comptent respectivement 6,4 % et 10,4 % de travailleurs non-salariés parmi leur population active. Ils sont en revanche nettement moins nombreux qu'en Italie où ils représentent 24 % de l'ensemble des actifs.

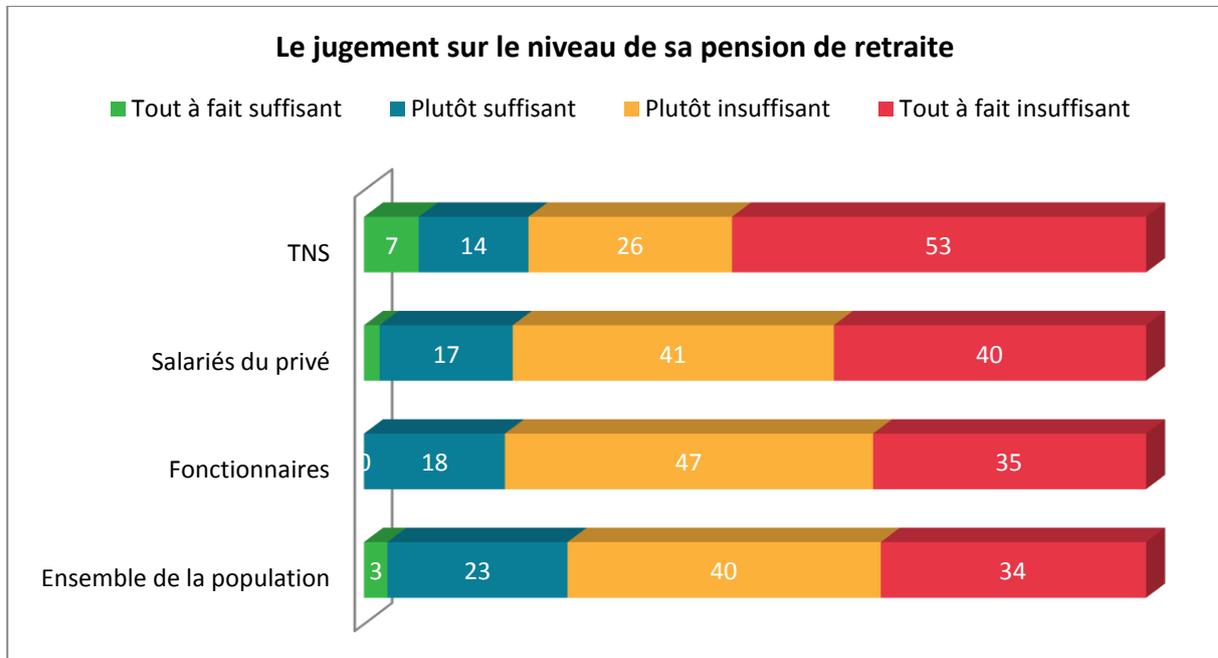
Comment cette catégorie d'actifs dont le niveau de qualification et de revenus est généralement supérieur à la moyenne nationale perçoit et prépare sa retraite ? Et en matière d'épargne, se distinguent-ils du reste de la population ? Tel est l'objet de cette étude qui a été réalisée notamment à partir de l'enquête 2018 du Cercle de l'Épargne et d'Amphitéa.

RETRAITE : PLUS D'UN TRAVAILLEUR NON SALARIÉ SUR DEUX EST TRÈS INQUIET POUR SA RETRAITE

80 % des Français en activité considèrent que leur niveau de retraite sera insuffisant (somme des réponses « plutôt insuffisant » et « tout à fait insuffisant ») pour vivre correctement. Le statut professionnel semble, a priori, avoir peu d'impact. Ainsi, 79 % des travailleurs indépendants sont pessimistes pour leurs futures pensions contre 81 % des salariés affiliés au régime général ou 82 % des fonctionnaires.

Sur l'échelle d'appréciation de l'insuffisance financière de leur future retraite, les indépendants sont plus pessimistes. Ainsi, ils sont respectivement 53 % parmi les travailleurs non-salariés à considérer que leur pension sera « tout à fait insuffisante » pour vivre correctement contre 40 % des salariés du privé et 35 % des fonctionnaires. Cet écart tient au fait que les pensions des indépendants sont généralement plus faibles que celles

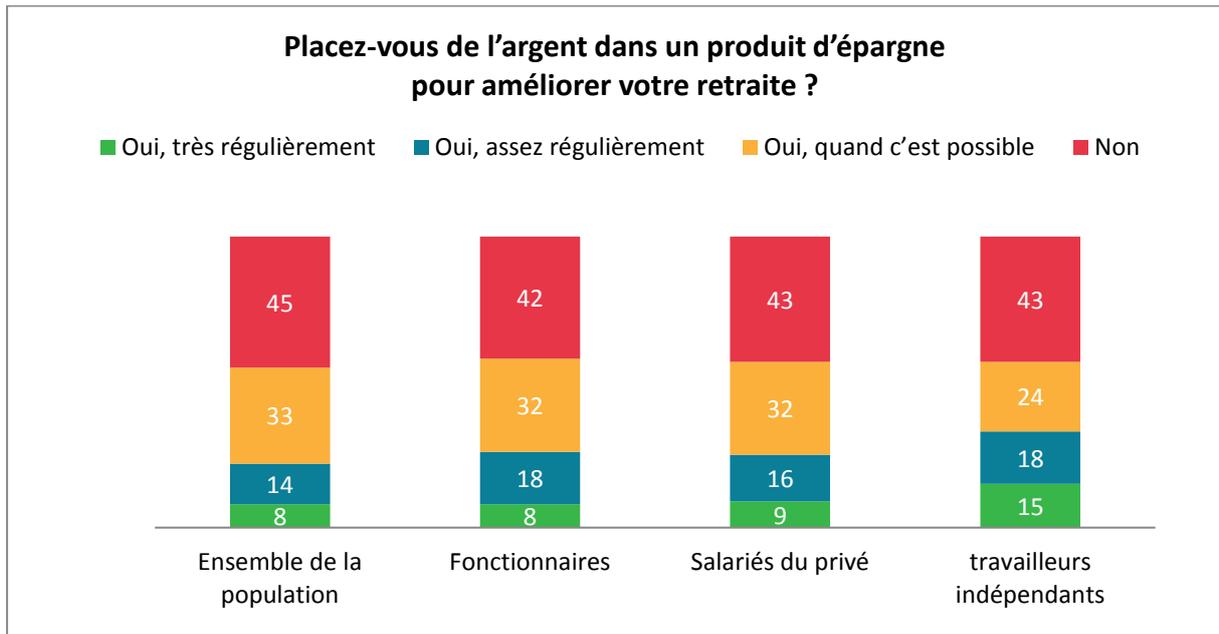
servies aux autres catégories d'actifs. Par ailleurs, les travailleurs indépendants qui ont longtemps pu compter sur la revente de leur fonds de commerce et de leur clientèle pour se constituer une garantie financière au moment de la retraite sont, aujourd'hui, confrontés à l'érosion de la valeur des fonds de commerce.



Source : IFOP – CECOP – Cercle de l'Épargne/Amphitéa

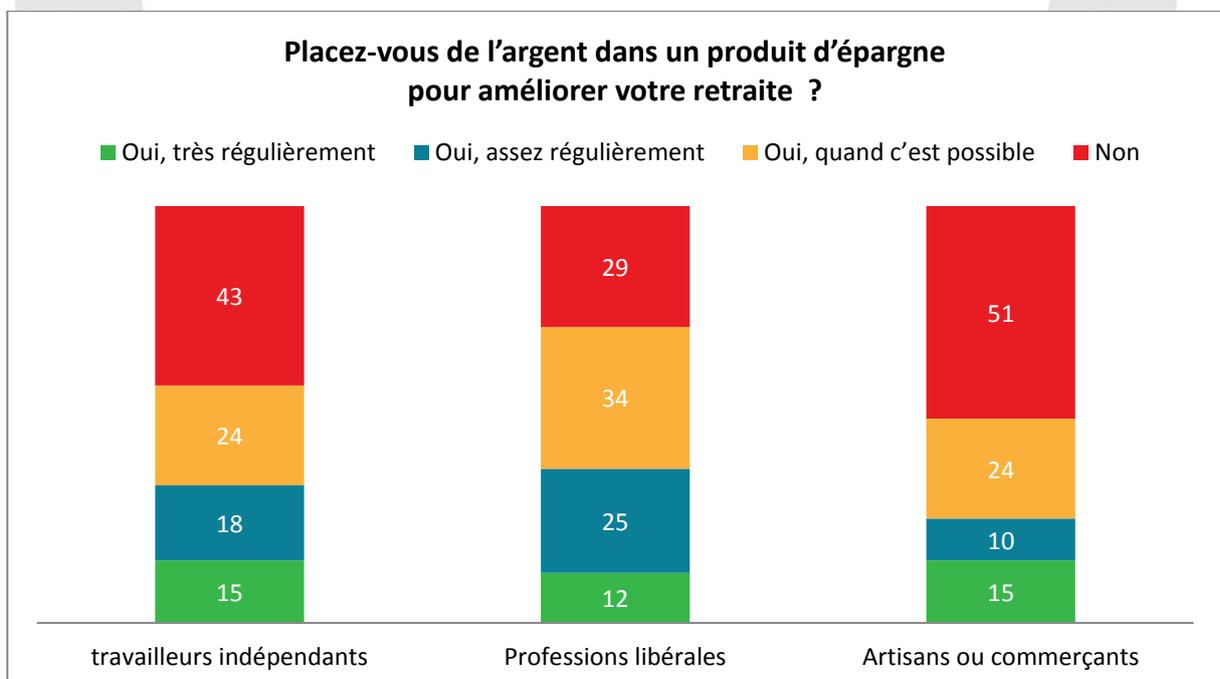
LES NON-SALARIÉS, DES EXPERTS DE L'ÉPARGNE-RETRAITE

Les Français ont intégré la nécessité de se préparer financièrement à la retraite. La part de ceux qui déclarent le faire est relativement stable depuis 2015, oscillant entre 57 % (en 2015) et 54 % (en 2017). Les travailleurs non-salariés se démarquent dans ce domaine par leur régularité dans la pratique de l'épargne en vue de la retraite. Les travailleurs non-salariés sont près de deux fois plus nombreux à épargner très régulièrement que l'ensemble de la population française (respectivement 15 % contre 8 %). De même, ils sont plus nombreux parmi les épargnants réguliers (4 points de plus que la moyenne nationale).



Source : IFOP – CECOP – Cercle de l'Épargne/Amphitéa

Cette pratique plus fréquente de l'épargne-retraite est liée pour les TNS à la faiblesse relative de leurs régimes par répartition, à une capacité financière supérieure à la moyenne et aussi à une culture spécifique, d'indépendance et donc de prise en charge individuelle de sa protection sociale. Selon l'INSEE, 17,2 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie inférieur au premier décile et 16,9 % se situeraient au-dessus du dernier décile.

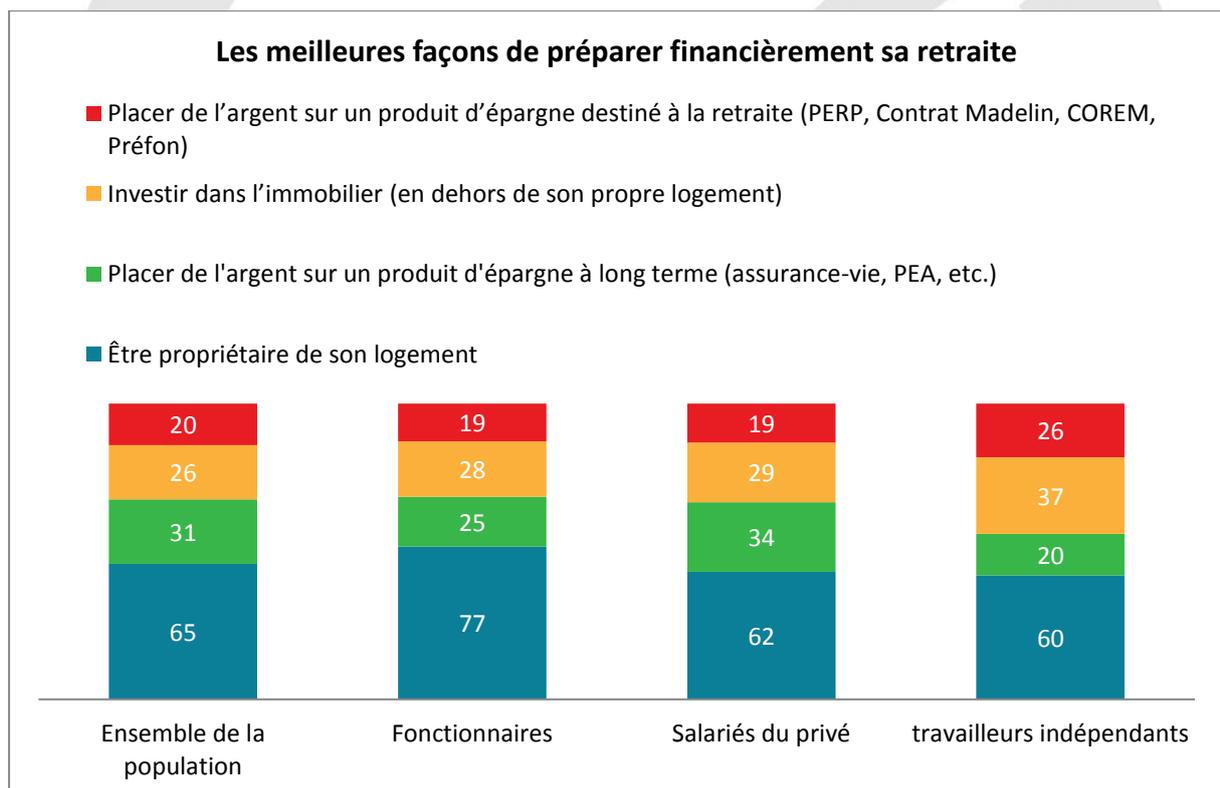


Source : IFOP – CECOP – Cercle de l'Épargne/Amphitéa

POUR PRÉPARER LEUR RETRAITE, LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS MISENT SUR L'IMMOBILIER ET L'ÉPARGNE-RETRAITE

Les travailleurs indépendants sont un peu moins nombreux que la moyenne à citer la possession de son logement pour se préparer financièrement à la retraite (60 % citent cette solution contre 65 % pour l'ensemble de la population). Cette appréciation est à relativiser car le taux de possession de la résidence principale au sein des TNS est supérieur à la moyenne nationale. À ce titre, ils sont plus nombreux que ladite moyenne à considérer que l'investissement immobilier est un bon moyen pour préparer sa retraite (respectivement 37 % contre 26 %).

L'épargne-retraite est jugée par 26 % des travailleurs indépendants comme la bonne solution pour préparer sa retraite contre 19 % des fonctionnaires et des salariés du privé le font. De fait, le contrat Madelin retraite, dispositif instauré en 1994 s'est fortement diffusé avec plus d'1,3 million d'adhérents sur les 2,7 millions de travailleurs non-salariés, soit près d'un TNS sur deux.

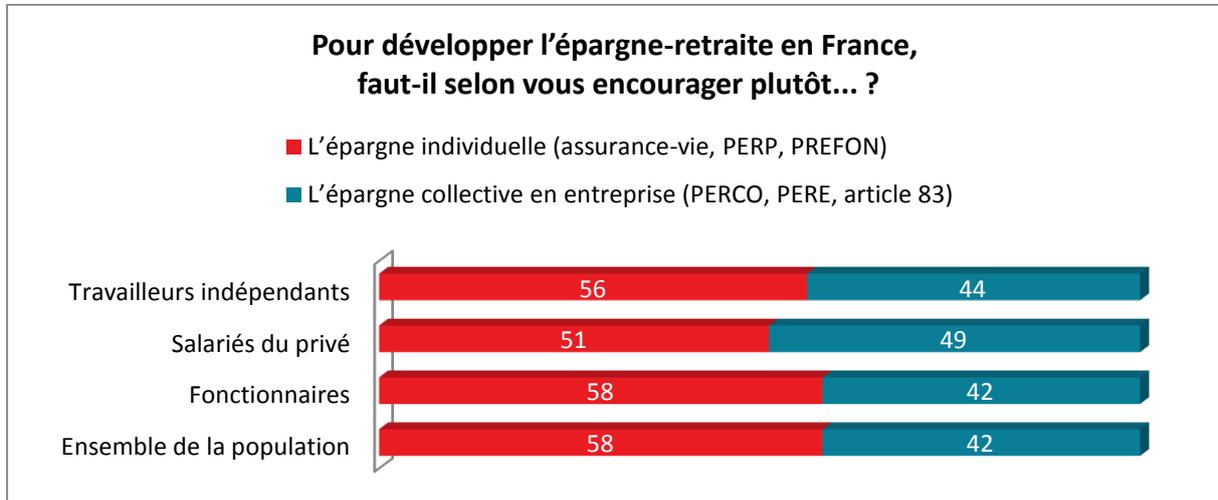


Source : IFOP – CECOP – Cercle de l'Épargne/Amphitéa

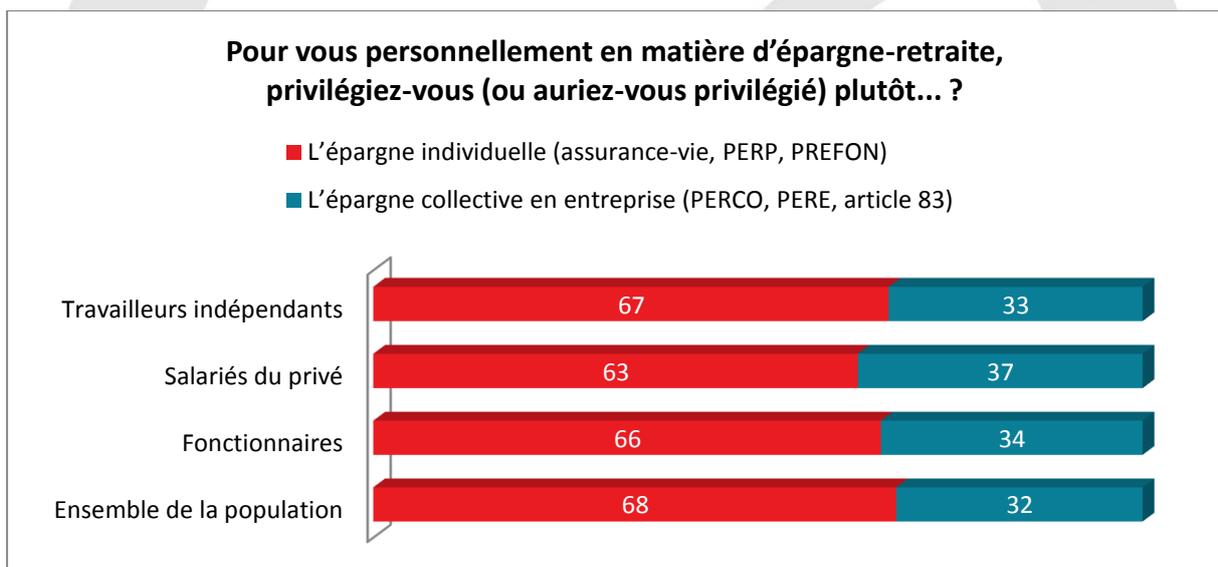
ÉPARGNE RETRAITE : LES INDÉPENDANTS SONT DES INDÉPENDANTS

Les contrats Madelin relèvent comme les contrats article 83, du 2^e pilier de la protection sociale, celui des garanties collectives du fait de sa nature professionnelle et de sa souscription dans le cadre de groupements associatifs. Mais, dans les faits, ces contrats sont souvent perçus comme des placements de nature individuelle.

Les indépendants privilégient les produits individuels sur les produits collectifs auxquels par nature ils n'ont pas accès.



Source : IFOP – CECOP – Cercle de l'Épargne/Amphitéa

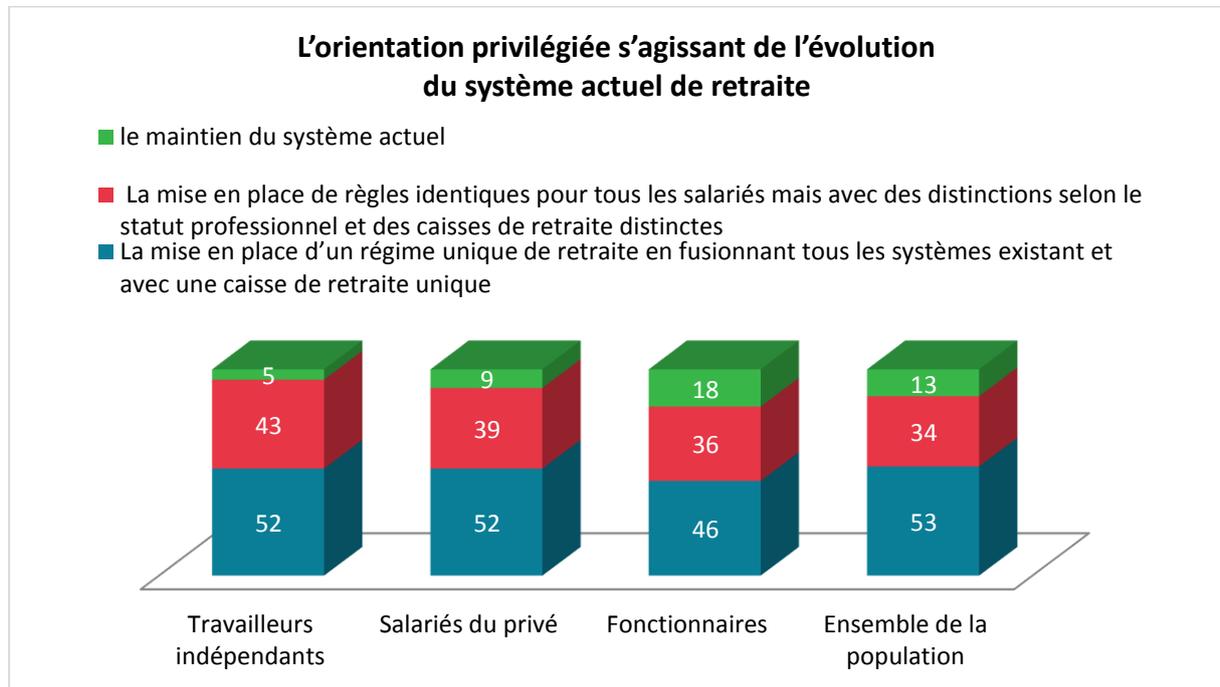


Source : IFOP – CECOP – Cercle de l'Épargne/Amphitéa

RÉFORME DES RETRAITES : LES INDÉPENDANTS POUR UNE PLUS GRANDE HARMONISATION ENTRE LES RÉGIMES AVEC LE MAINTIEN DE LEUR IDENTITÉ

Les Français sont favorables au régime universel voulu par le Président de la République. En la matière, les indépendants sont en pointe. Sans doute en raison des relations conflictuelles qu'ils entretenaient avec le RSI, ils rejettent à la 95 % le statu quo en matière de retraite. À la différence de l'ensemble de la population, ils sont nombreux (43 % contre 34 % pour l'ensemble des Français) à souhaiter la mise en place d'un socle commun tout en reconnaissant les spécificités propres à chaque catégorie professionnelle.

L'attachement des travailleurs non-salariés à leur indépendance, qui s'était déjà exprimé lors de leur refus d'intégrer, en 1945, la Sécurité sociale, reste encore très fort.



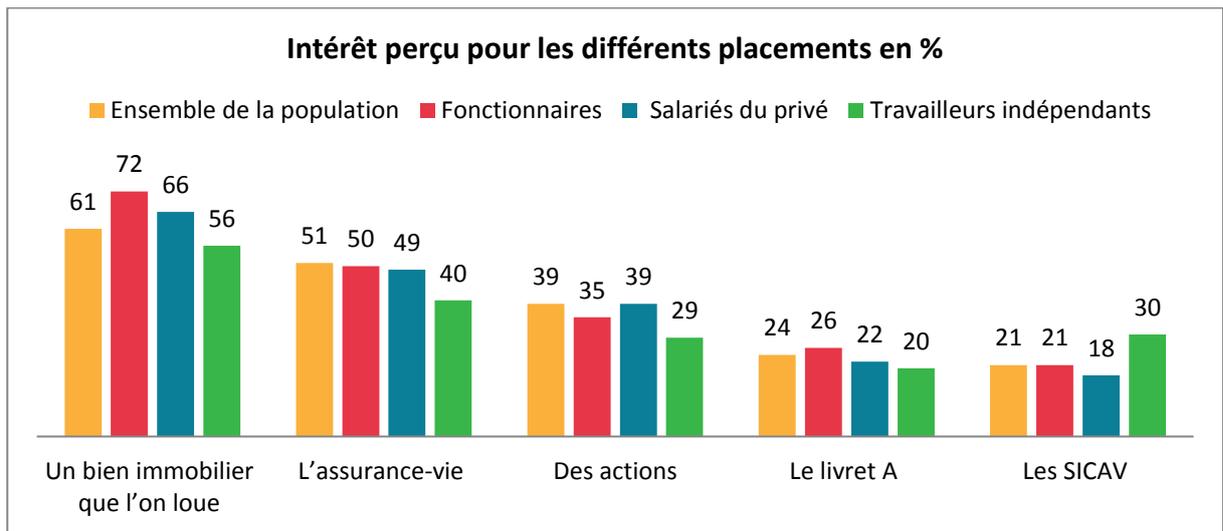
Source : IFOP – CECOP – Cercle de l'Épargne/Amphitéa

ÉPARGNE DES INDÉPENDANTS : DIVERSITÉ ET SÉCURITÉ

Les travailleurs non-salariés disposent d'une capacité d'épargne plus importante que celle de la population française prise dans son ensemble. En moyenne, un non-salarié dispose ainsi d'un patrimoine 1,6 fois plus élevé que les autres, ce qui favorise l'accès un large panel de produits.

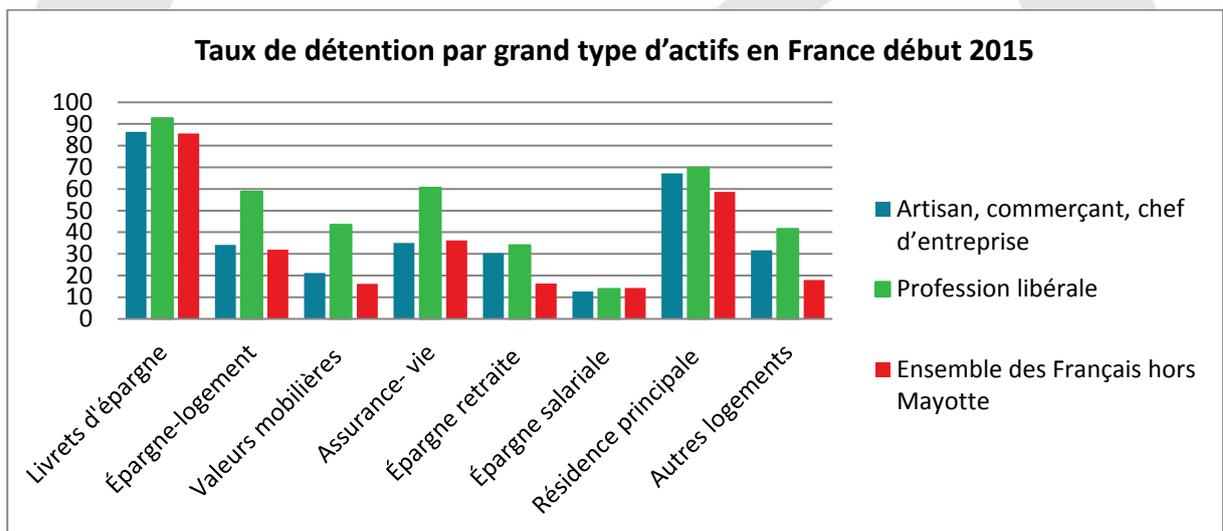
PLACEMENTS : LES TNS PRÔNENT LA DIVERSIFICATION

Les non-salariés, comme l'ensemble des Français, estiment que l'immobilier et l'assurance vie constituent les piliers d'une allocation d'actifs réussie avec respectivement 56 % de citation pour le premier et 40 % pour la seconde. Néanmoins, ces placements sont moins fortement cités que par les autres catégories d'actifs et par l'ensemble de la population.



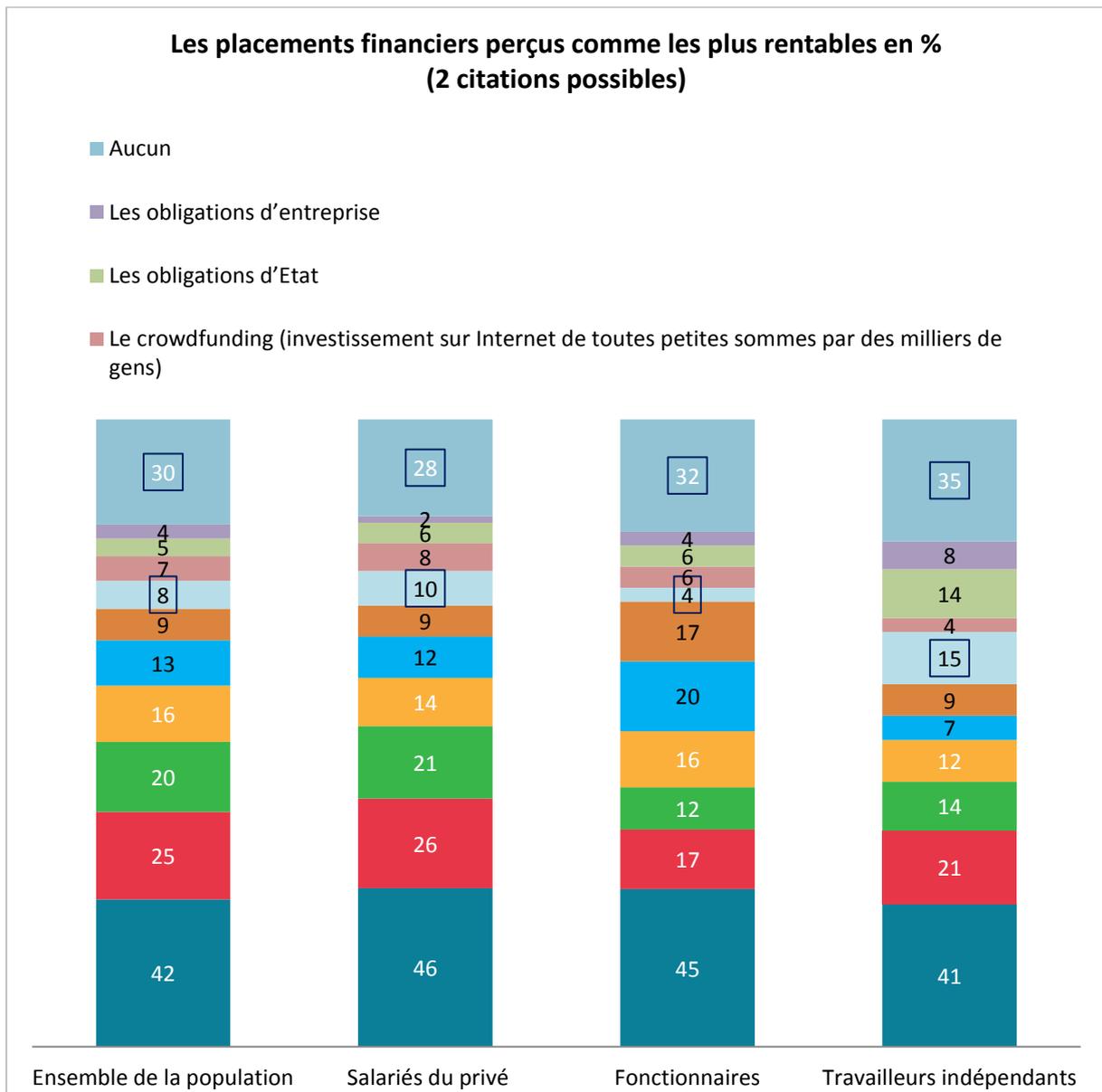
Source : IFOP – CECOP – Cercle de l'Épargne/Amphitéa

En termes de détention, la situation diffère entre les professions libérales et les commerçants/artisans. Les écarts sont avant tout la traduction de niveaux de revenus différents.



Source : INSEE

Le souci de diversification se retrouve, par ailleurs, dans l'intérêt que portent les travailleurs indépendants aux placements atypiques tels que le bitcoin qui suscite l'intérêt de 15 % des non-salariés contre 10 % des salariés du privé, 8 % de la population totale et seulement 4 % parmi les fonctionnaires.



Source : IFOP – CECOP – Cercle de l'Épargne/Amphitéa

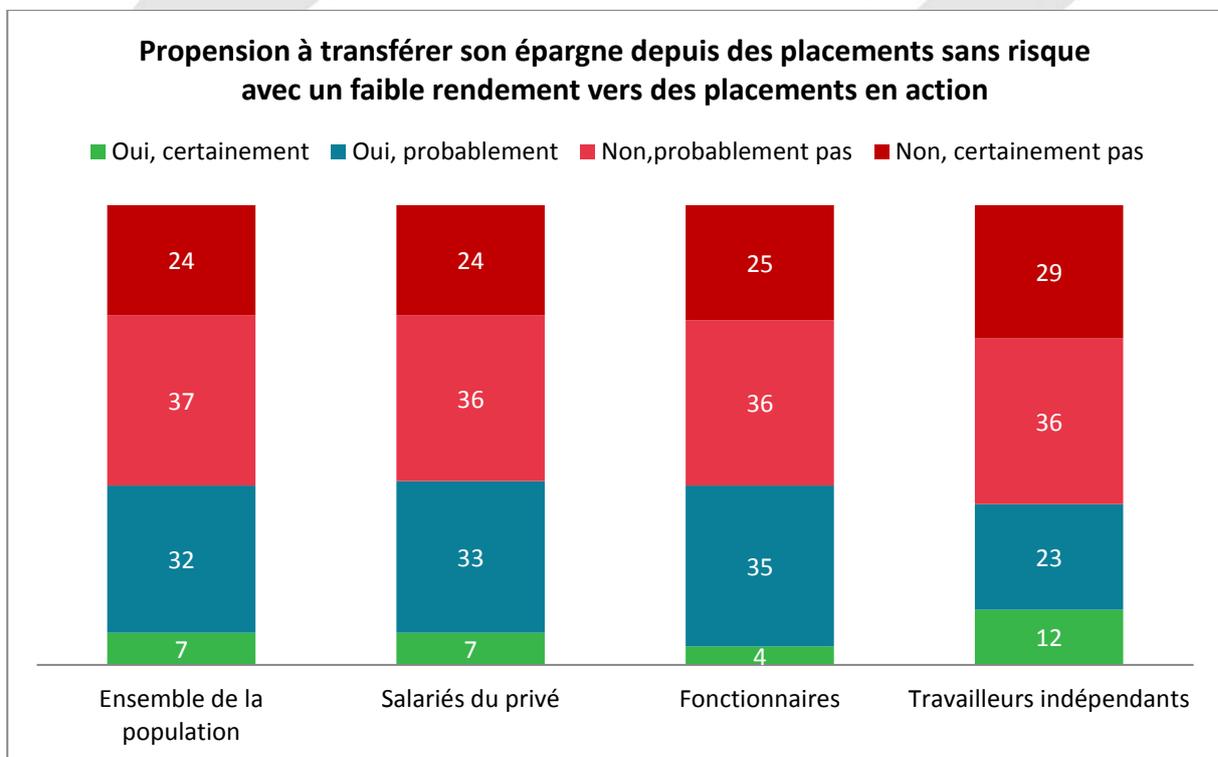
Les indépendants sont plus axés que la moyenne de la population sur la rentabilité des produits. Ainsi, 35 % d'entre eux soulignent qu'aucun produit n'est rentable contre 28 % pour l'ensemble des Français.

LES INDÉPENDANTS DES ÉPARGNANTS PRUDENTS

L'acceptation de la prise de risques est liée au niveau du patrimoine financier. Elle est de 32 % pour ceux ne disposant pas de patrimoine quand elle atteint 54 % parmi les patrimoines élevés. De fait, les travailleurs indépendants avec un revenu moyen se situant autour de 3 340 euros par mois pouvant même atteindre 8 470 euros pour les médecins devraient – en théorie – être réceptifs aux produits dits risqués. Pour autant, ils ne sont que 35 % à l'envisager (certainement ou probablement) parmi les travailleurs indépendants. S'il est vrai que 12 % des non-salariés déclarent qu'ils sont certainement

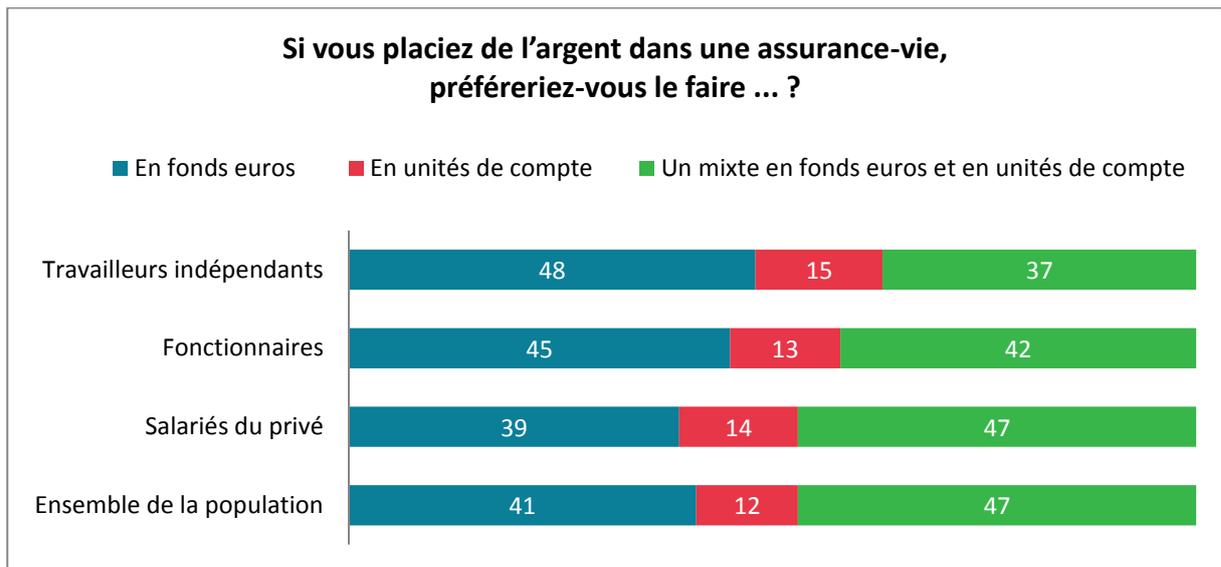
prêts à transférer une partie de leurs placements sur des produits plus risqués quand seulement 4 % des fonctionnaires et 7 % des salariés sont de cet avis, ceux qui déclarent probablement le faire sont nettement moins nombreux parmi les indépendants que pour les autres catégories d'actifs. Par ailleurs, les travailleurs non-salariés sont plus nombreux que la moyenne des Français, et que les autres catégories d'actifs à rejeter cette hypothèse (29 % contre 24 % parmi les indépendants contre respectivement 24 % pour les salariés du privé et 25 % pour les fonctionnaires).

En revanche, l'examen des réponses des cadres supérieurs et professions libérales qui fait apparaître pour ces catégories une plus grande adhésion à l'idée de procéder à de tels transferts (44 % au total), met une fois de plus en évidence la grande diversité de situations qui existe au sein de cette catégorie d'actifs. Outre le statut, il faut naturellement examiner les réponses des non-salariés à la lumière de leurs revenus et de leurs conditions de vie.



Source : IFOP – CECOP – Cercle de l'Épargne/Amphitéa

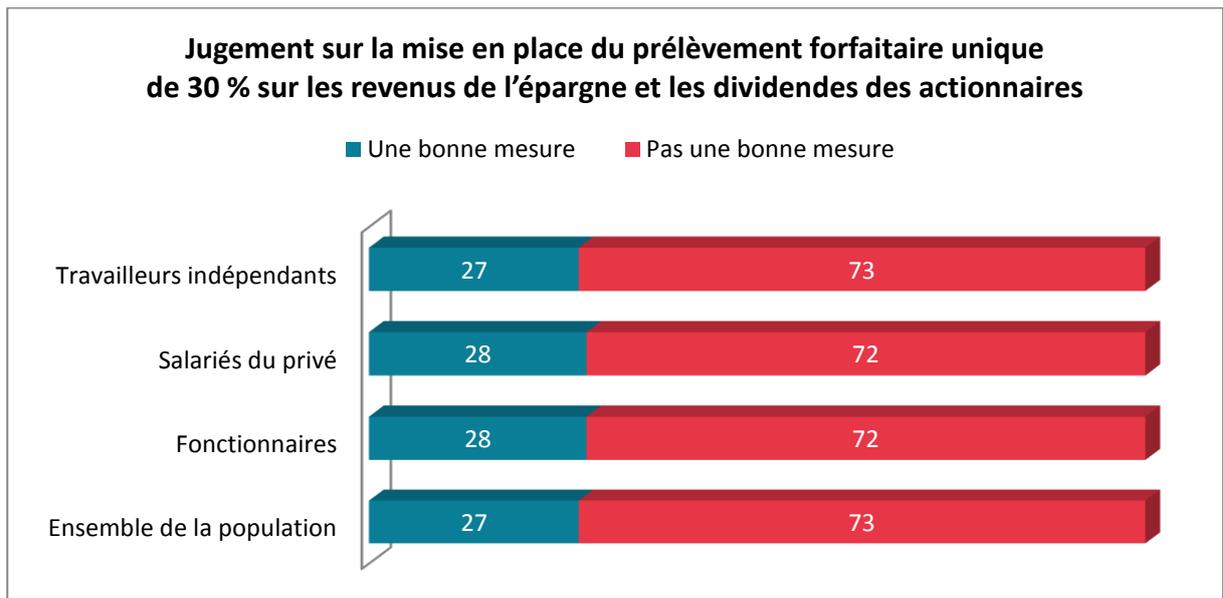
En matière d'assurance vie, les travailleurs non-salariés penchent très nettement en faveur des contrats en fonds euros (48 % des citations contre 41 % en moyenne). Ce choix est réalisé au détriment des contrats mixtes (37 % de citations contre 47 % en moyenne).



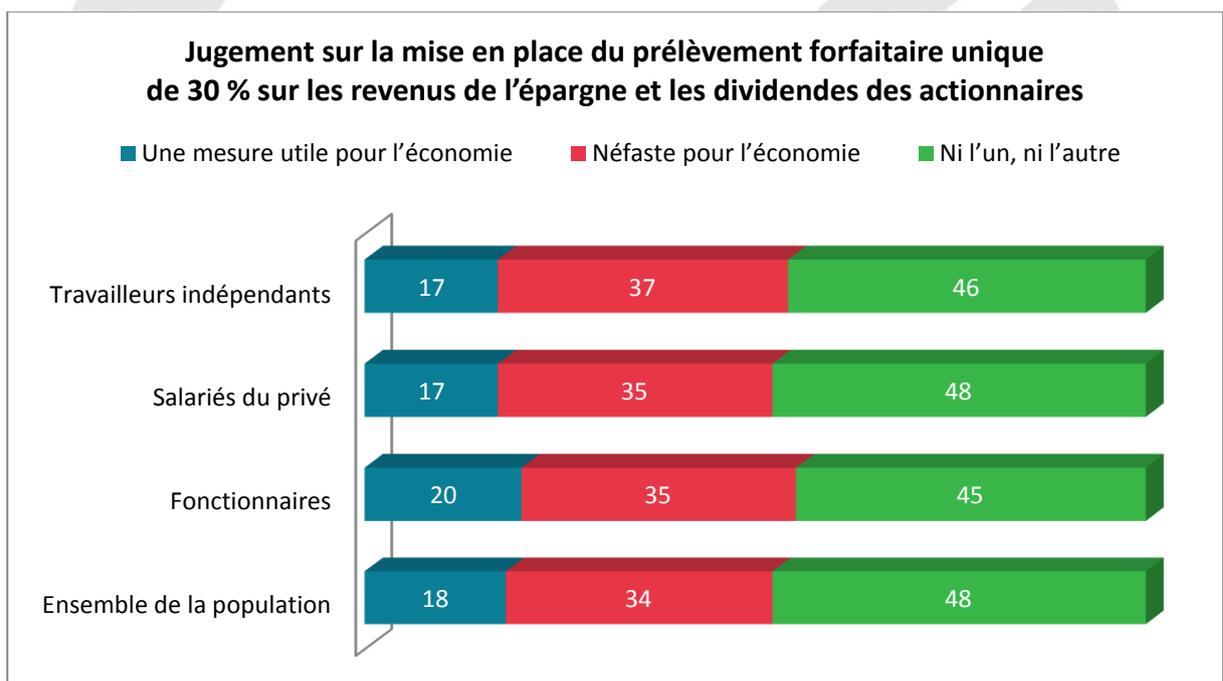
Les indépendants privilégient la sécurité en matière de placement. Cette orientation s'explique sans doute par la nécessité de se constituer un complément de revenu stable pour compenser un faible taux de remplacement à la retraite ainsi que par l'âge moyen des indépendants, supérieur à celui des autres actifs.

LA RÉFORME FISCALE DE L'ÉPARGNE INCOMPRISSE ET CONTESTÉE PAR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Les indépendants sont plus circonspects à l'égard des réformes adoptées par les pouvoirs publics en matière de fiscalité de l'épargne que l'ensemble de la population. Ils ne sont que 27 % à estimer que l'introduction du prélèvement forfaitaire unique à 30 % constitue une bonne mesure et 17 % (contre 18 % en moyenne) à considérer que cette flat tax sera utile à l'économie. Gros pourvoyeurs d'assurance-vie, les non-salariés et plus particulièrement les professions libérales (dont le taux de détention dépasse les 60 % contre 36 % en moyenne) craignent une hausse de la fiscalité applicable sur l'un de leur placement préféré.

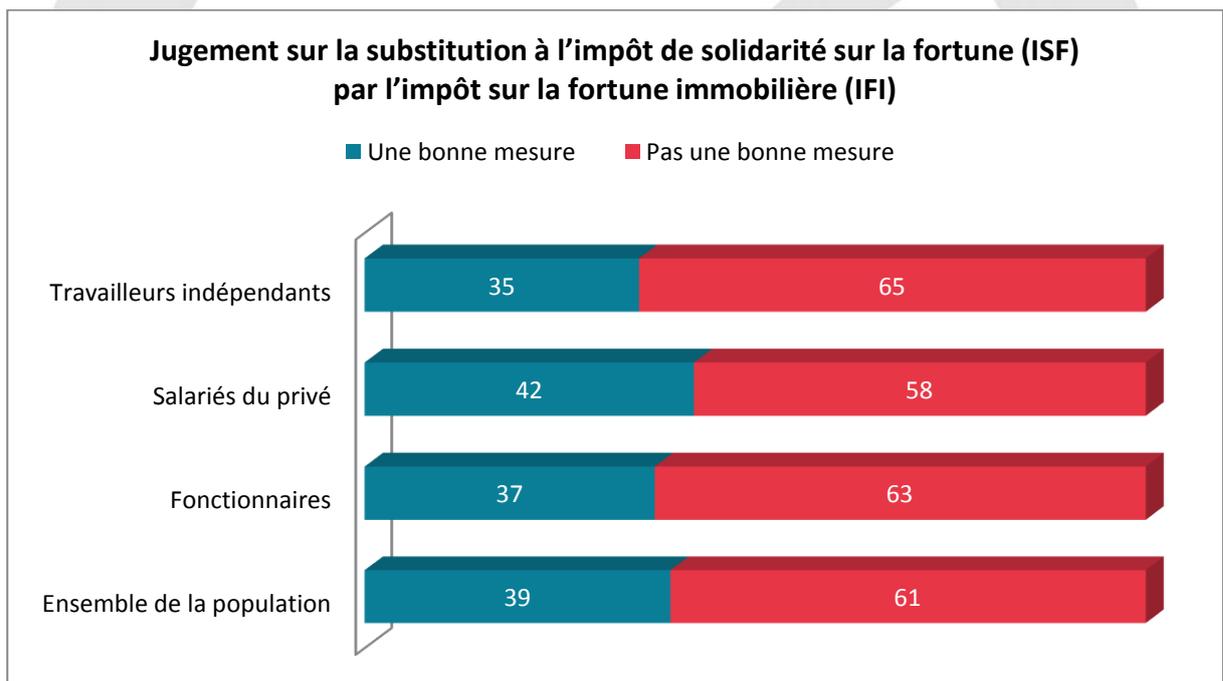
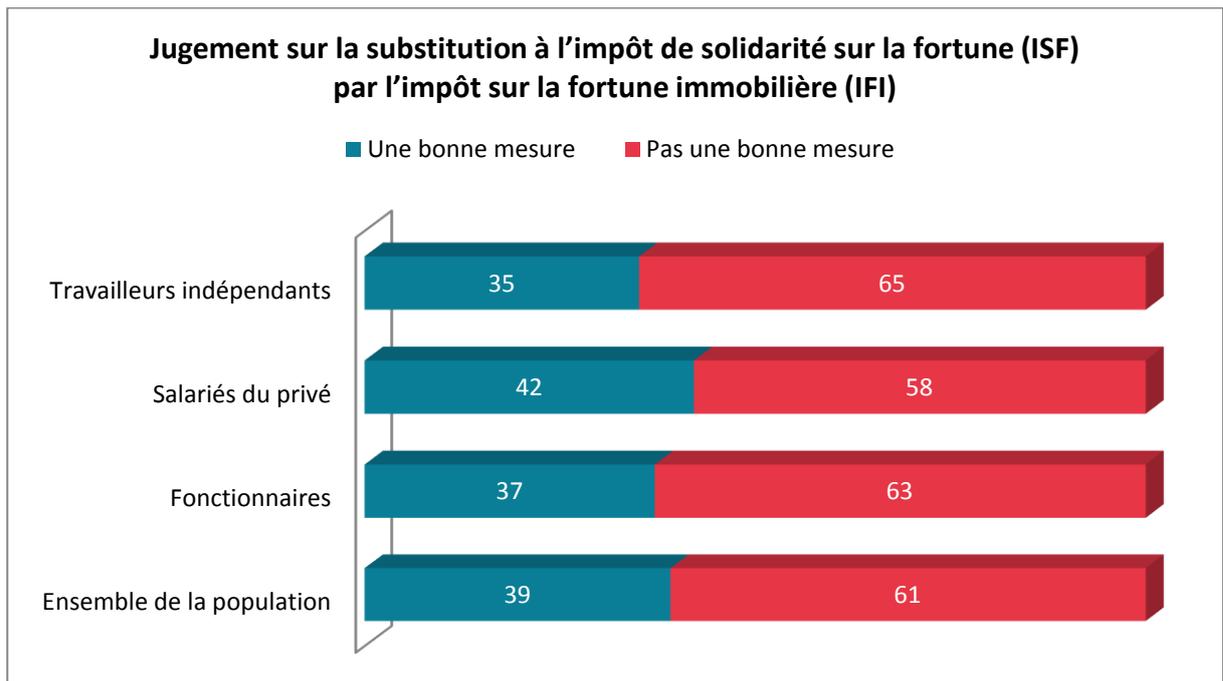


Source : IFOP – CECOP – Cercle de l'Épargne/Amphitéa



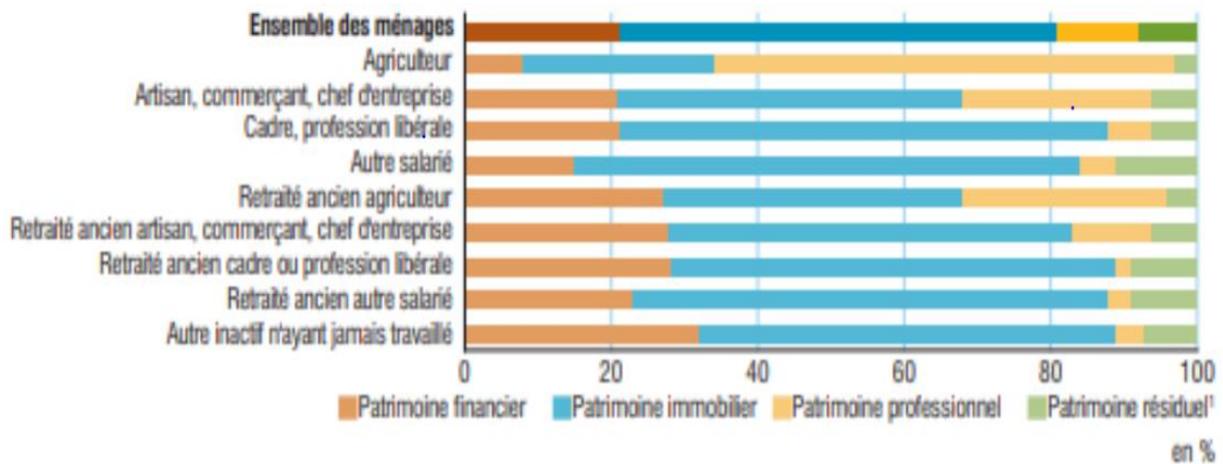
Source : IFOP – CECOP – Cercle de l'Épargne/Amphitéa

Enfin ils se montrent plus sévères à l'égard du remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). 65 % des travailleurs indépendants portent un regard négatif sur cette mesure quand ils sont 58 % parmi les salariés du secteur privé et 63 % parmi les fonctionnaires. Payé par moins de 350 000 contribuables, l'ISF est plutôt jugé utile par la majorité de l'opinion. Ce sentiment est partagé par une majorité d'indépendants qui de fait, échappent à cet impôt. En revanche, le poids de l'immobilier dans leur patrimoine total explique sans doute leur rejet de l'IFI.



Source : IFOP – CECOP – Cercle de l'Épargne/Amphitéa

**Composition du patrimoine brut selon la catégorie socioprofessionnelle
de la personne de référence du ménage, début 2015**



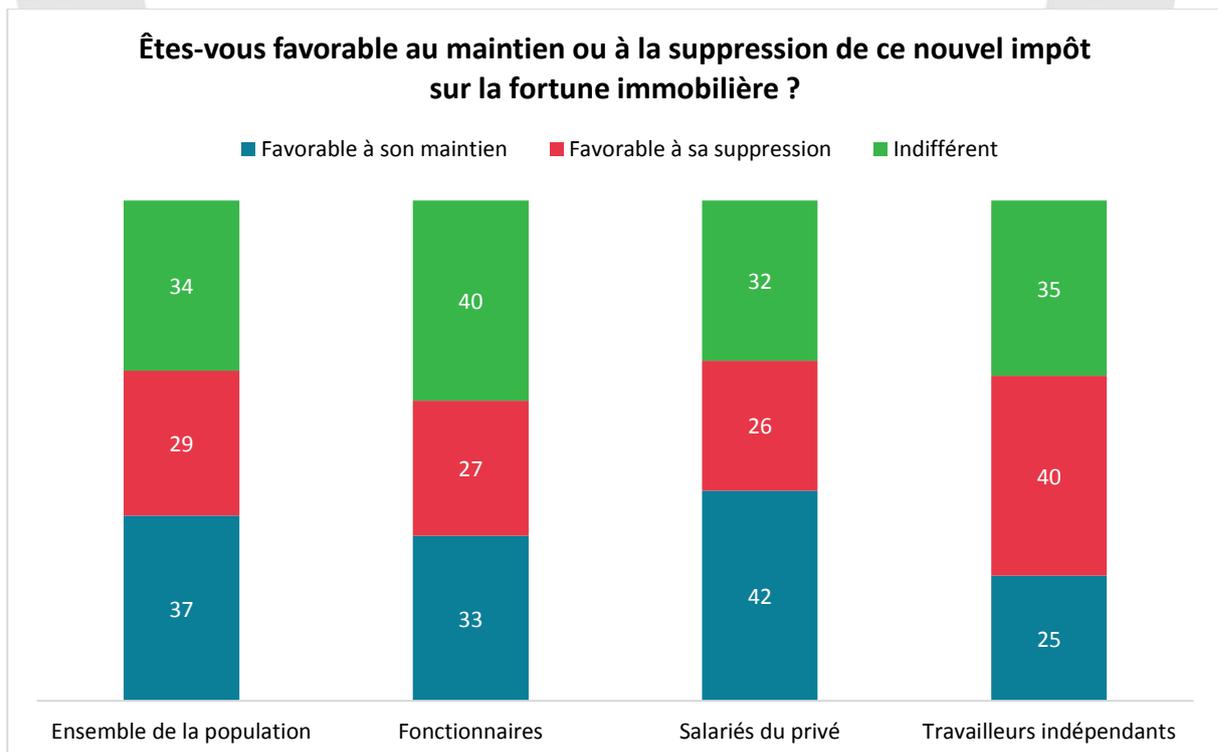
1. Patrimoine résiduel : voir annexe Glossaire Patrimoine brut hors reste.

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Lecture : début 2015, la masse totale de patrimoine brut détenue par les ménages dont la personne de référence est agricultrice, est composée en moyenne à 63 % d'actifs professionnels.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

Bien souvent propriétaires de plusieurs biens immobiliers les travailleurs indépendants sont beaucoup plus nombreux à souhaiter la suppression de l'IFI (40 % contre 29 % en moyenne). En effet, selon la dernière enquête patrimoine de l'INSEE le taux de détention de biens immobiliers autres que la résidence principale est de 41,6 % chez les professions libérales et 31,7 % chez les artisans/commerçants contre moins de 18 % au sein de la population française (hors Mayotte).



Source : IFOP – CECOP – Cercle de l'Épargne/Amphitéa

**

Les indépendants sont habitués à gérer par eux-mêmes une partie de leur protection sociale. Ils sont néanmoins inquiets de l'évolution probable des pensions de retraite des régimes obligatoires. Ce pessimisme s'illustre également vis-à-vis des produits d'épargne. Ils sont plus nombreux que le reste de la population à juger aucun produit intéressant. Pour autant, ils ne sont pas disposés à prendre plus de risques pour améliorer la rentabilité de leurs placements. En ce qui concerne la réforme des retraites, ils sont, en revanche, plus que la moyenne nationale, partisans du big-bang avec l'instauration d'un régime universel. Ils escomptent peut-être de cette réforme une amélioration de leur niveau de vie à la retraite.

** À la demande du Cercle de l'Épargne et d'Amphitéa, le Centre d'Études et de Connaissances sur l'Opinion Publique (CECOP) a conduit une étude sur les Français, la retraite et l'épargne.*

L'enquête a été réalisée sur Internet du 7 au 10 février 2017 auprès d'un échantillon de 1 001 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'IFOP.

Retrouvez toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cercleredelegpargne.fr

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargnent/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion. **Le conseil scientifique du Cercle** comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, Professeur au Collège de France, Ancien Directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Ce dossier est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercleredelegpargne.fr



AG2R LA MONDIALE

